

**ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE**

WT/MIN(03)/ST/147
13 septembre 2003

(03-4922)

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003**

Original: anglais

SAINT-SIÈGE

Déclaration de Monseigneur Franck Dewane
Sous-Secrétaire du Conseil pontific

servir le bien commun de la famille humaine. En tant que bien commun et universel, la propriété intellectuelle exige des mécanismes de contrôle pour accompagner la logique du marché.

En ce qui concerne l'Accord sur l'agriculture, les derniers développements ont permis de ranimer le débat. Mais il faut lui donner une impulsion supplémentaire. Les produits agricoles sont des produits alimentaires de première nécessité et la vie des agriculteurs à faible revenu et dotés de peu de ressources en dépend; ils devraient donc recevoir une attention particulière dans le contexte des réductions tarifaires. Dans les pays pauvres ces réductions, alliées aux effets des subventions à l'exportation et du soutien interne accordés par les pays développés, ainsi qu'aux pratiques de dumping, sont particulièrement néfastes pour les petits agriculteurs. Les pays en développement doivent toutefois se garder de céder à la tentation d'un protectionnisme dur. Il faut trouver un mécanisme de compensation, qui permette d'accroître la production et la productivité des petits agriculteurs et de développer l'emploi dans les régions rurales. La sécurité alimentaire, un niveau de vie minimum et le développement rural, sont des préoccupations légitimes à prendre en compte dans les négociations sur l'agriculture. Des mécanismes de sauvegarde spéciale en faveur des pays pauvres doivent être mis en place pour permettre d'adopter des mesures temporaires quand l'avenir des petits agriculteurs est menacé.

En ce qui concerne le commerce des services, il faut savoir que la défense et la préservation de certains biens communs comme l'environnement naturel et l'environnement humain ne peuvent être préservés par le jeu des seules forces du marché puisqu'ils touchent à des besoins humains fondamentaux qui échappent à la logique du marché. L'eau, l'éducation et la santé, parmi d'autres, ont été considérées de tout temps comme des biens publics et placées sous la responsabilité de l'État. La participation du secteur privé peut être envisagée pour renforcer l'efficacité de ces services, mais dans